



COMMUNIQUE DE PRESSE

FACE: FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS DE CHASSE ET CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE

DÉCLARATION DE LA FACE SUR LE BILAN DE QUALITÉ Pourquoi la FACE soutient les directives Oiseaux et Habitats

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, 19 juin 2015 – La FACE demeure pleinement engagée à soutenir les directives Oiseaux et Habitats, comme elle l’a démontré en s’engageant dans divers accords dans le cadre d’initiatives de la Commission européenne¹². Elle appelle les institutions de l’UE et les États membres à se joindre à elle et à reconnaître le rôle précieux que la chasse joue dans la réalisation des objectifs des directives Nature.

La contribution des directives Nature à la biodiversité

Les directives Natures sont nécessaires pour réaliser l’objectif 1 de la Stratégie de l’UE en faveur de la biodiversité, mais également pour réaliser l’objectif 2 portant sur la restauration. Elles contribuent en outre à l’objectif 6 et soutiennent l’UE dans les engagements qu’elle a pris au niveau international en matière de conservation de la biodiversité.

Le Parlement européen a adopté la résolution sur la Stratégie de l’UE en faveur de la biodiversité à l’horizon 2020, concluant ainsi la procédure d’adoption au plus haut niveau politique au sein de l’UE. Cet engagement doit maintenant être honoré. Les directives Nature sont des instruments bien connus des États membres, qui les ont déjà transposées dans leur législation nationale et qui sont donc prêts à en réaliser les objectifs. Toute nouvelle législation sera confrontée aux mêmes délais par lesquels les directives Nature sont passées. Les directives Nature sont des instruments adéquats pour remplir les objectifs en matière de biodiversité, mais leur mise en œuvre efficace requiert un plus grand soutien et une plus grande volonté politiques. Il serait également judicieux de prioriser les espèces selon leur état de conservation, plutôt que de consacrer des ressources aux espèces charismatiques. Il convient de rappeler que la directive Habitats couvre 1 200 espèces d’animaux et de plantes sauvages, dont l’état de conservation est défavorable pour la majorité (60 %) d’entre elles³. En ce qui concerne la directive Oiseaux, la situation est moins alarmante, l’état de conservation de 52 % des espèces étant favorable. Cela reste néanmoins logique, la directive couvrant toutes les espèces, courantes et rares. Les données prouvent toutefois que les mesures de protection des sites entreprises au titre de la directive Oiseaux ont donné des résultats fructueux.

¹ Initiative pour une chasse durable de la directive Oiseaux

http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/wildbirds/hunting/index_en.htm

² Plateforme de l’UE sur la coexistence entre l’homme et les grands carnivores

http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/coexistence_platform.htm

³ L’état de la nature dans l’UE http://ec.europa.eu/environment/nature/pdf/state_of_nature_en.pdf

Le réseau Natura 2000, qui assure une protection vitale aux espèces et aux habitats d'Europe les plus en péril, est l'une des réussites les plus retentissantes de la politique nature de l'UE. Celle-ci a été rendue possible grâce au fait que ce réseau se base sur le principe de conservation et d'utilisation durable, assurant ainsi la coexistence durable entre les activités humaines et la conservation de la biodiversité, dans laquelle la chasse s'inscrit parfaitement.

La contribution des directives Nature à la chasse et à sa gouvernance

La directive Oiseaux reconnaît pleinement la chasse aux oiseaux sauvages comme un moyen légitime d'utiliser les ressources naturelles de façon durable. La chasse est une activité qui fournit des avantages sociaux, culturels, économiques et environnementaux significatifs à travers l'Union européenne. Elle se limite à certaines espèces, inscrites à la directive, qui énonce également un ensemble de principes écologiques et d'exigences légales relatives à cette activité, qui doivent être mise en œuvre au travers de la législation nationale des États membres. C'est ce cadre qui régit la gouvernance de la chasse⁴.

Malgré cette reconnaissance, la chasse est trop souvent considérée comme contraire aux objectifs environnementaux, même si les données semblent montrer que son incidence est moindre comparée à d'autres problèmes, tels que la perte de l'habitat. En réalité, la chasse, lorsqu'elle est autorisée, peut donner lieu à des bénéfices nets significatifs. Si les directives Nature continuent d'être exécutées de façon trop restrictive à l'égard de la chasse, ces bénéfices risquent de s'en trouver réduits, ce qui aurait des répercussions négatives sur les économies rurales et sur la réalisation des objectifs environnementaux de l'UE. Cela n'est pas dû aux directives Nature en tant que telles, mais à leur interprétation et à leur mise en œuvre.

En sa qualité de partie prenante aux consultations tenues dans le cadre du bilan de qualité sur la législation nature de l'UE, la FACE déclare que les directives suffisent à soutenir les objectifs stratégiques de protection de la nature dans l'UE.

La FACE appelle l'UE à reconnaître davantage le rôle que jouent les chasseurs dans la réalisation des objectifs environnementaux. Cela a été souligné lors de la conférence célébrant les 35 ans de la directive Oiseaux et les 10 ans de l'accord BirdLife-FACE, organisée en septembre 2014⁵. La FACE appelle également à mieux comprendre l'importance que la chasse constitue pour 7 millions d'Européens et à reconnaître davantage le rôle que ceux-ci jouent dans la réalisation des objectifs stratégiques des directives.

*****FIN*****

NOTES À LA RÉDACTION:

La FACE est la Fédération des Associations de Chasse et de Conservation de la Faune Sauvage de l'UE. Etabli en 1977, la FACE représente les intérêts des 7 millions de chasseurs en Europe en tant qu'organisation non-gouvernementale sans but lucratif (ONG). La FACE est constituée des associations nationales de chasse de 36 pays européens incluant les 28 États membres de l'Union. La FACE a également

⁴ Guide sur la chasse durable au titre de la directive Oiseaux (CE 2008)

⁵ <http://face.eu/about-us/resources/news/hunters-call-on-the-eu-for-more-recognition-of-their-environmental-role>



4 membres associés et est établie à Bruxelles. La FACE défend le principe d'utilisation durable de la Nature, est membres de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) depuis 1987 et plus récemment de *Wetlands International*. La FACE travaille avec ses partenaires sur de nombreux sujets ayant trait à la chasse, allant des accords internationaux de conservation à leur mise en œuvre locale dans le but de soutenir la chasse en Europe. www.face.eu

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, POUR UN ENTRETIEN, DES CITATIONS OU DES PHOTOS, VEUILLEZ CONTACTER :

Cy Griffin, Director of Conservation, cy.griffin@face.eu +32 2 732 69 00

